



Communiqué de presse

Paris, le 4 août 2017

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution alerte sur la situation d'Elite Insurance Company Ltd, société d'assurance agréée à Gibraltar – Mise à jour

Le 6 juillet dernier, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a informé le public de la décision de l'entreprise Elite Insurance Company Ltd de cesser toute nouvelle souscription dans l'Union Européenne.

Dans un nouveau communiqué, la Commission des services financiers de Gibraltar (GFSC) précise que cette décision concerne tant la souscription de nouveaux contrats que le renouvellement des contrats en cours, y compris lorsque ces actes sont réalisés via un délégué.

La GFSC précise procéder à une revue de la situation d'Elite Insurance Company Ltd et avoir fait des demandes à la société ayant donné lieu à saisine des juridictions compétentes de Gibraltar.

Elite Insurance Company Ltd a commercialisé en France, sous le régime de la liberté d'établissement, des contrats d'assurance à des résidents français. Il appartient aux intermédiaires d'assurance qui ont commercialisé ces contrats de répondre aux questions de leurs clients sur les conséquences éventuelles de la décision d'Elite Insurance Company Ltd sur la gestion de leur contrat, en se rapprochant au besoin de cet assureur. De façon plus générale, l'ACPR rappelle que chaque professionnel intervenant dans une chaîne de distribution d'assurance doit faire preuve de vigilance dans la sélection de ses partenaires, s'efforcer de définir clairement les rôles et responsabilités de chacun et s'assurer en particulier que les mécanismes nécessaires à la transmission rapide des informations utiles à la compréhension et à la prise en compte des intérêts du client sont en place.

Les autorités de contrôle, quant à elles, échangent toute information utile sur la situation de la société Elite Insurance Company Ltd par l'intermédiaire d'une plateforme d'échange d'informations mise en place par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP).

Communiqué de la GFSC :

<http://www.fsc.gi/news/gfsc-statement-on-elite-insurance-company-ltd-elite-242>

Communiqué d'Elite Insurance Company :

<http://www.elite-insurance.co.uk/news/viewNews.dot?id=16748>

Gibraltar Financial Services Commission

PO Box 940

Atlantic Suites - Europort Avenue - Suite 3, Ground Floor

Gibraltar

Tel : +350 200 40283

<http://www.fsc.gi/>

Pour joindre l'ACPR sur ce communiqué :

0 811 901 801

61, rue Taitbout
75436 Paris Cedex 09

Grand public : www.abe-infoservice.fr

Professionnels : www.acpr.banque-france.fr

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR, regroupés au sein de son Secrétariat général, sont constitués de 1 046 agents.